POLITIQUE DE DURABILITE

mawyc insurance

Lignes directrices relatives aux risques en matière de durabilité

Conformément au Règlement relative à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après "SFDR" – *Sustainable Finance Disclosure Regulation*), mawyc insurance prend en compte les risques en matière de durabilité applicables dans le cadre de ses conseils sur les produits d'assurance comportant une composante d'investissement, dans la mesure où ces informations sont mises à disposition par la compagnie d'assurances.

Le SFDR définit les risques en matière de durabilité comme « un événement ou une situation d'ordre environnemental (E), social (S) ou de gouvernance (G) qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel, important sur la valeur de l'investissement ».

Dans le cadre de conseils portant sur des produits d'assurance comportant une composante d'investissement, la politique de rémunération applicable chez mawyc insurance n'encourage pas la prise de risques excessifs liés aux risques en matière de durabilité.

Effets négatifs des conseils en assurance sur les facteurs de durabilité non pris en compte

Le SFDR définit les facteurs de durabilité comme « les questions environnementales, sociales et relatives à l'emploi, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et la lutte contre la fraude ».

À ce jour, les pratiques actuelles au sein du marché de l'assurance n'ont pas encore suffisamment évolué pour permettre à mawyc insurance de prendre raisonnablement en compte les effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité de manière adéquate.

Pour cette raison, mawyc insurance e ne prend actuellement pas en compte les effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans ses conseils en matière d'assurance pour les produits d'assurance comportant une composante d'investissement, sauf si le client a expressément indiqué une telle préférence. Dans ce dernier cas, mawyc insurance en tiendra compte lors de l'évaluation de l'adéquation du ou des produits d'assurance concernés comportant une composante d'investissement.

mawyc insurance s'engage à **réviser régulièrement cette politique**, en fonction de l'évolution juridique et pratique du marché de l'assurance.

En cas de divergence d'interprétation ou de contradiction entre les différentes traductions des présentes dispositions, la version originale en néerlandais prévaut en toutes circonstances. La version néerlandaise est la seule version authentique et déterminante pour une interprétation correcte et l'application des présentes Conditions.

//

Version septembre 2025